



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION SPORTIVE

Réunion **10 juillet 2018**

Présidence : M. Michel NAGEOTTE

Présents : MM. Gérard GEORGES - André GIVERNET – Michel MALIVERNAY - Dominique MENETTRIER - Jean-Louis MONNOT- Dominique PRETOT - Jacques QUANTIN - André SCHNOEBELEN - Jean Louis TRINQUESSE
M. Philippe SURDOL – représentant du District Doubs/Territoire de Belfort
M. Daniel DURAND – Président du District de Côte d’Or

Excusé : Représentant du District de la Nièvre

Assistent : Mmes Sylvie FALLOT – Delphine SCARAMAZZA

1 – SENIORS

1.1 COUPE DE FRANCE – ENGAGEMENTS

La commission prend connaissance de la liste des clubs engagés en Coupe de France et remarque que nous avons moins d’engagés que la saison précédente.

Cette saison, nous avons 362 équipes, la saison dernière 381 équipes étaient inscrites.

DISTRICTS	2018/2019	2017/2018	Comparatif
Jura	36	34	+ 2
Doubs-Territoire de Belfort	91	94	-3
Haute Saône	26	31	-5
Côte d’Or	58	56	+2
Nievre	27	28	-1
Saône et Loire	88	100	-12
Yonne	36	38	-2
	362	381	Total : - 19

La commission précise qu’un club de Saint Pierre et Miquelon (Ligue Outre- Mer) participera à la Coupe de France avec nos clubs et intégrera directement le 3^{ème} Tour régional (décision de la commission centrale de la FFF suite tirage au sort).

La Commission procède à la répartition des équipes dans plusieurs groupes géographiques pour procéder au tirage au sort du 1^{er} tour prévu les 18 et 19 août prochain.

Les équipes des clubs participants aux championnats National 2, National 3 et Régional 1 sont exemptés de ce 1^{er} tour ainsi que 38 équipes supplémentaires. La commission décide d’exempter toutes les équipes de R2 et 1 équipe tirée au sort.

Une circulaire sera adressée aux clubs concernés.

Le second tour étant fixé aux 25 et 26 août, la commission procède au tirage au sort des rencontres sous forme de tableau de qualification.

Une circulaire sera envoyée aux clubs concernés.

1.2 COUPE DE FRANCE – COURRIELS

La commission prend connaissance des différents courriels, à savoir :

Courriel de la municipalité de TALANT

La municipalité de Talant a décidé d'interdire l'accès des installations sportives au club de Talant jusqu'au 31 décembre 2018, la commission décide de mettre le club de TALANT à l'extérieur pour les deux premiers tours.

Courriel du club de US VARENNES

Demande à jouer à l'extérieur les deux premiers tours suite à l'engazonnement du stade.

Courriel de la municipalité de MARSANNAY LA COTE

Arrêté municipal jusqu'au 31 août pour le terrain Honneur

1.2 COMPOSITION DES GROUPES REGIONAL 1 – REGIONAL 2 – REGIONAL 3

La commission prend connaissance de la décision de la Commission des règlements lors de sa réunion du 5 juillet concernant le repêchage de l'équipe de Chalon FC 2, en R2 et de l'équipe de JS Maconnaise en R3 suite à la demande du club de Joigny d'évoluer en départemental avec leur équipe 1^{ère} pour la saison 2018/2019.

La commission étudie les projets de groupes seniors masculins, sous réserve des dossiers en cours, ils seront soumis au Conseil d'Administration lors de sa réunion du 19 juillet 2018, pour validation.

La commission prend connaissance de courriels concernant les desiderata des groupes et rappelle qu'ils sont étudiés en fonction de leur possibilité.

**Le Président,
Michel NAGEOTTE**

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football